



## Abus de confiance et faiblesse et escroquerie

-----  
Par Laeti2021

Bonjour

Je vous contacte car je suis désespéré quelque année en arrière ma famille ma demander de les aider ayant perdu leur entreprise

J ai subi un bourrage de crâne car je ne voulais en entendre parler tout les jours aller aide nous on a juste besoin de ton nom ne t inquiète pas tout va bien se passer tu n aura jamais de soucis et à ce jour j ai une dettes uraaf de 13000 euros alors que je n étais pas maître du jeu c étais eux qui gérer la chose moi pas du tout

Que puis je faire à ce jour ? Car il fait pareil avec d autre gens même ses enfants met l entreprise au nom de quelqu'un et les endettés en ne payant jamais rien prend la caisse pour son salaire sans jamais rien payer, des employés peuvent témoigner disant que moi je n étais rien juste prêt de nom c est tout que l on m'a manipuler depuis le début profitant de ma faiblesse

A ce jour je me retrouve dans les ennuis et moralement ça ne va pas du tout car ma famille m'a pris pour une conne je le vis très mal

Je veux qu il arrête de profiter des gens à les manipuler

Quel serai les recours pour mettre fin à ses magouille ? Et que moi je sors de tout ca

Quel avocat prendre quel démarche ??

-----  
Par kang74

Bonjour

Je n'ai pas compris la " faiblesse" : vous présentez un handicap ? Vous etiez mineure ?

Vu que d'après ce que j'ai compris que vous avez accepté d'être gérant de paille pour vos parents qui ne pouvaient plus l'être (vous le saviez : la seule raison étant qu'ils ont déjà eu des soucis et qu'ils sont interdits de gérer une entreprise) vous êtes bien responsable des dettes de VOTRE entreprise .

Voyez un avocat spécialisé dans le droit des entreprises et qui a un ami qui fait du pénal ...

NB : Dire que les employés vous ont vu , c'est avouer connaitre exactement l'activité de l'entreprise .

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Êtes-vous sous une mesure de protection du type curatelle ?

Avez-vous subi des violences ou des menaces ?

-----  
Par Laeti2021

Alors pour répondre ce genre de commentaire est déplacé vous connaissez pas ma vie ni ceux qui s'est passer et ce n est pas mes parents...

Je suis victime d un abus de confiance faut Pas tout mélanger lui en attendant reproduit sa avec des autres

Donc celui à punir est lui pas moi

Merci

-----  
Par kang74

On vous conseille un avocat pour votre bien car oui vous êtes en tort ce n est pas un commentaire déplacé : vous

acceptez ces man?uvres, et l'entreprise est à votre nom .

Après si vous pensez vraiment que la justice ne vous reprochera rien , c'est assez simple, vous poussez la porte d'un commissariat pour expliquer tout cela .

-----  
Par Isadore

Ben si vous ne répondez pas aux questions, on ne peut pas vous aider.

Toute personne est présumée saine d'esprit et capable de gérer ses affaires. S'il y a des magouilles à cause de votre entreprise ou si celle-ci a des dettes c'est légalement de votre responsabilité, même si vous en avez confié la gestion à des membres de votre famille. D'ailleurs c'est à vous que l'URSSAF réclame l'argent.

Et juridiquement le fait de vous être désintéressé de la gestion de l'entreprise, ou l'avoir confiée à des personnes non fiables ne vous exonère d'aucune responsabilité.

Si vous prétendez que vous avez été victime d'un abus de faiblesse, il faut prouver l'état de vulnérabilité. Si vous prétendez avoir été victime d'un abus de confiance, il faut aussi le démontrer.

Si votre entreprise a des salariés, il est important de reprendre la main sur votre entreprise. Si l'entreprise coule à cause de fautes de gestion, c'est de votre proche que sortiront les salaires et les indemnités de licenciement. Comme l'a fait remarquer Kang, les salariés risquent surtout de témoigner que vous saviez comment l'entreprise était gérée (mal) et que vous n'avez rien fait pour redresser le cap. Et leur intérêt, aux salariés, c'est d'être payés, donc de vous mouiller pour avoir une personne de plus contre laquelle se retourner.